

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 188 (Rect)

présenté par

M. Gille, M. Laurent Baumel, M. Beffara et Mme Corre

ARTICLE PREMIER

I. – Compléter l’alinéa 10 par les mots :

« et Pays de la Loire ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d’une grande région autour du Val de Loire, constituée de la région Centre et de la région des Pays de la Loire, correspond à une cohérence naturelle et à des liens anciens, universitaires, hospitaliers. Elle reconnaît une communauté réelle, non artificielle et s’identifie à un tourisme de haute qualité.

Ce rapprochement répond à une logique économique. En effet, la grande région née de ce rapprochement permettra de tirer pleinement profit du classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l’UNESCO. Cette région sera immédiatement identifiée par tous. La lisibilité et l’attractivité sur la scène internationale constituent le sens même de la réforme, qui recherche l’efficacité.